

La résistance à la libéralisation du commerce des services se fonde souvent sur des arguments élaborés à l'appui du protectionnisme en matière de biens. Cependant, elle s'explique aussi par la diversité des types de services et la complexité des questions théoriques et pratiques que soulèvent les réglementations et les institutions mises en jeu par les négociations. Cet état de choses donne à penser qu'il convient de tempérer les espoirs de progrès rapides en ce qui concerne l'établissement de règles (qu'il s'agisse de la réforme des réglementations intérieures, des sauvegardes d'urgence ou des subventions liées aux services) ou l'accès aux marchés dans les secteurs difficiles (tels que les transports aérien et maritime, les services audiovisuels, les services d'éducation et de santé, et la mobilité de la main-d'œuvre)⁵.

Les observateurs ont tiré un certain nombre de leçons de l'expérience des pays en développement en matière de libéralisation du commerce des services.

Premièrement, un des facteurs les plus importants de l'accroissement du commerce des services s'est révélé être la libéralisation unilatérale, qui s'est faite dans une grande mesure au moyen de la privatisation, de la démonopolisation et de l'entrée de nouveaux fournisseurs sur le marché – y compris de fournisseurs étrangers, avec la mutation, à la fin des années 1980, de la politique de l'investissement étranger direct (IED), qui est passée de la restriction des entrées de capitaux à leur promotion active.

Deuxièmement, étant donné la multiplicité des voies qu'emprunte la libéralisation du commerce des services, la cohérence des politiques pose problème. Les États doivent examiner attentivement la nature des engagements à prendre sur cha-

⁵ Le différend touchant les services de jeux d'argent en ligne récemment porté devant l'OMC par Antigua-et-Barbuda contre les États-Unis a mis en évidence la difficulté que les membres de l'OMC peuvent avoir à comprendre leurs propres engagements. Dans cette affaire, il a été statué que les États-Unis s'étaient engagés à libéraliser le commerce des services de jeux d'argent, ce que les États-Unis ont déclaré avoir fait par inadvertance. S'il est vrai que l'OMC, en appel, s'est prononcée dans une large mesure en faveur des États-Unis, le fait que ceux-ci n'eussent pas mesuré la portée de leur propre proposition est particulièrement révélateur.